

Éditorial



La crise financière touche les communes. Le public a été largement informé de l'aide que le gouvernement a apporté à DEXIA, qui est la principale banque des collectivités locales.

Cela signifie une réelle crise et une véritable crainte au niveau du problème de liquidités des organismes financiers et du très probable renchérissement du coût du crédit.

Mais tout cela n'est que la partie visible de l'iceberg. En effet, l'état poursuivant son objectif de réduction des dépenses, cela diminue incidemment la marge de manœuvre des territoires.

Dans ce contexte, les collectivités locales sont donc sommées de se « serrer la ceinture », tout en maintenant des services publics de qualité, constants, voire croissants. C'est ce que nous nous efforcerons de faire, en gérant au mieux l'argent public, sans jamais oublier que la crise touche aussi l'ensemble de la population.

Pour maintenir et garantir le patrimoine et le fonctionnement des services publics locaux et les moderniser, il est urgent de repenser une réforme fiscale d'envergure. Cette réforme, devra aller dans le sens de l'autonomie fiscale des collectivités. L'association des Maires de France s'est prononcée à plusieurs reprises en faveur de cette révision globale qui n'est possible que dans la concertation.

Il faut absolument tenir compte de la parole des élus. Les communes sont la base des territoires et les territoires sont les piliers de la cohésion nationale.

François BOUNIE
Maire de Mours

Des Services Publics en danger

Face au désengagement croissant de l'état, la commune de Mours comme beaucoup d'autres en milieu rural, redoute une disparition progressive des services publics.

Face à cet état de fait, la municipalité de Mours a fait le choix de la résistance et de l'action en prenant toutes les motions et dispositions qui sont nécessaires à la défense du service public.

Ainsi lors des derniers Conseils Municipaux, trois motions relatives au maintien des Services Publics ont été votées. Ces motions concernent La Poste, EDF et l'Accueil des scolaires pendant les grèves en l'absence des enseignants.

La Poste

Suite aux divers courriers des Syndicats et Agents de la Poste, le Conseil Municipal s'oppose très fermement à l'ouverture du capital de la poste.

En effet, les nombreux emplois qui risquent d'être supprimés remettent en cause l'existence en zone rurale, d'un service public de proximité auquel la population est attachée.



Pour certains usagers, notamment les personnes âgées isolées, le passage des agents de la poste demeure le dernier lien social.

Accueil des scolaires en l'absence des enseignants



Selon les termes de la loi du 20 août 2008, l'état fait obligation aux

communes de mettre en place un service d'accueil des enfants, en cas d'absence des enseignants, quelque en soit le motif. Cette loi ne prévoit aucune qualification pour les personnes assurant cette garde. La sécurité des enfants n'a pas été prise en considération dans l'élaboration du texte.

Si cette loi est une atteinte au droit de grève, elle risque aussi d'amplifier le phénomène déjà préoccupant du non remplacement des enseignants absents pour maladie ou autre. L'enseignement et l'apprentissage sont remplacés par un service d'accueil dont la qualité n'est pas garantie par la loi. **C'est pour ces principales raisons que la municipalité de Maurs refuse de mettre en place un tel service.**

Incident de la fin juillet à la Station de traitement des eaux.



Suite à un incident technique : fuite au niveau du tuyau de chlore qui alimente la station de traitement de l'eau, l'arrivée de chlore à été coupée. De ce fait, dans un premier temps, il a été demandé à la population de faire bouillir cette eau non chlorée qui pouvait engendrer le développement de bactéries. Le jour suivant, lors de la remise en marche de la station de traitement des eaux, le phénomène inverse s'est produit c'est-à-dire qu'il y a eu un surdosage de chlore proche de celui d'une piscine. C'est pour cela que dans un deuxième temps, il a été recommandé de ne plus consommer l'eau du robinet, le temps que les analyses soient effectuées et les conclusions rendues par la DASS.

Pendant ce délai la commune de Maurs a mis en place une distribution gracieuse de bons d'achats d'eau de source. La municipalité a mis tous les moyens en œuvre pour aviser au fur et à mesure la population : les élus et le personnel technique, ont sillonné la ville et la campagne. La presse et les radios locales ont relayé l'information. Malgré tout cela un petit nombre d'habitants n'a eu qu'une connaissance tardive de l'incident et s'est préoccupé des conséquences. C'est pour cela que nous tenons à rassurer et à expliquer que si l'eau coulait au robinet les risques étaient mineurs. Dans le cas d'une pollution ou d'un surdosage dangereux l'arrivée de l'eau aurait été coupée.

Cet incident a un coût important pour notre collectivité ; en plus de la prise en charge de l'eau en bouteille; nous avons dû faire appel à un service spécialisé pour extraire le chlore qui s'était répandu dans le local technique, cette intervention nous a été facturée 6 578 € . Lors de cet incident, les agents techniques et administratifs de la commune ont fait preuve d'une grande disponibilité, ils n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine. Le Maire et tous les membres du Conseil Municipal tiennent à le souligner et à les remercier. Ils remercient également les commerçants locaux pour leur partenariat et leur réapprovisionnement en eau de source.

Mise en place du « Conseil des Sages »

Par cette action, la municipalité marque sa volonté de réactiver le principe de la création d'un Conseil des Sages qui existait déjà en 1999, au sein de la Commune de Maurs.

En effet, le Conseil des Sages représente une action d'insertion et de participation d'une partie importante de la population : les retraités.

Il permet de bénéficier de leur expérience, leur sagesse, leur recul par rapport au quotidien, aux événements ; de compter sur leur dévouement en leur proposant d'être acteur sur le plan local. Il représente également une instance de réflexion et de propositions sur des thèmes choisis par les sages eux-mêmes, en accord avec les élus municipaux.

Désignation des Sages

Le Conseil des Sages est mis en place pour une durée de 3 ans. **Les sages seront choisis par tranche d'âge** : de 65 à 70 ans ; de 70 à 75 ans ; de 75 à 80 ans et 80 ans et plus, à raison de 2 à 3 représentants par tranche, sans excéder un nombre total de 12 personnes. La désignation se fera par tirage au sort.

Les personnes intéressées doivent être inscrites sur les listes électorales de Maurs. Un élu de la commune sera présent à chaque réunion de ce Conseil.

Pour s'inscrire : il suffit de se rendre en mairie, de préciser son nom, prénom, date de naissance, lieu de résidence. La date limite d'inscription est fixée à la fin janvier 2009 pour une mise en place du Conseil durant le premier trimestre 2009. Les modalités de fonctionnement et le règlement intérieur seront consultables en mairie.



Repas de Noël du CCAS

Comme chaque année le **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)** offrira un **repas de Noël** aux personnes âgées de 80 ans et plus, domiciliées à Maurs. Ce repas se déroulera le mercredi 3 décembre 2008 à 12h00, dans les locaux de la Maison de Retraite.

Suivi des travaux

Voirie

- Busage des fossés pour élargissement à Calsacy et à Montagnac
- Rectification de plusieurs virages sur le chemin de Roquetanière
- Travaux de revêtement (chemin des Teuillères, Bersagol, Roquetanière, Le Devers, La Junie)
- Reprofilage d'un certain nombre de chemins par nos soins (Le Fau, Passevite)
- Passage de l'épareuse sur la totalité des voies de la commune

Sécurité - Embellissement

- Pose de barrières de sécurité piétons au giratoire, route de Figeac
- Remise en place des pavés sur la Place des Cloîtres
- Réfection par les agents municipaux de toutes les peintures des passages piétons et bandes de stop
- Achèvement des travaux de mise en souterrain des fils électriques et téléphoniques de la route du Vallon et du chemin du Camp.

Entretien

- Élagage des arbres au Moulin du Truel
- Élagage avant les travaux de voirie.

A ce sujet il est rappelé que l'élagage des arbres en bordure de voies communales est à la charge des propriétaires riverains.

Forum des Associations

Le 6 Septembre, conformément aux engagements de l'équipe municipale, s'est déroulé, place des Cloîtres, le **Forum des Associations**. 40 associations : sportives, de loisirs, culturelles et musicales, étaient présentes dans leurs stands.

Malgré une pluie battante, il y a eu une assistance nombreuse, des rencontres, de l'information, de la promotion des activités au lendemain de la rentrée scolaire. Cela se voulait un moment où petits et grands organisent et programment leurs activités de loisirs... ! Le casse croûte pris en commun a été un moment joyeux et convivial ! C'était une première, elle est perfectible, à renouveler sans doute, peut-être toute la journée...



L'après-midi un temps d'échange a permis à tous d'exprimer des besoins, des envies, des projets... A nous maintenant de rendre les réalisations possibles et de prolonger la réflexion pour les projets plus ambitieux.

Merci à tous ceux qui se sont investis dans l'organisation et l'animation de cette journée, à ceux qui en ont fait en plus un moment musical, l'Accordéon Club, Arpège 122, La Ganelette...

Rendez-vous début Septembre 2009 !



Le 17 Août les rues de Maurs ont accueilli dans le cadre des **préalables du « Festival Éclat d'Aurillac**, la compagnie « Les batteurs de Pavés » dont le personnage de Cyrano a conquis un nombreux public au gré des déambulations de places en places...



Mine de rien...

Conséquence directe du Forum des Associations, un nouveau Maursois a créé une association « **Mine de rien** », atelier d'initiation au dessin et à l'expression plastique.

A la Grange de la Martinelle le **mercredi matin** de 11 h à 12 h 30 et le **Jeudi** de 17 h 30 à 19 h, Nicolas Benedetti, installé à Maurs depuis Décembre 2007, anime cet atelier avec enthousiasme et professionnalisme. Plus de 22 « élèves » sont déjà assidus à l'atelier où se mêlent, et c'est un choix, adultes et enfants.

Contact et informations au 04 71 46 76 65

A propos des animations d'été... et des autres...

Nous entrons dans l'automne, le temps du cidre et des châtaignes grillées est là. La saison d'été a été riche en manifestations variées, musicales et autres :

Le Salon des Peintres installé cette année à la Grange de la Martinelle, a vu passer plus de 600 visiteurs. Les concerts de plein air sur les places de Maurs, des « **Blues Sallowards** » au Rock Folk des « **Cordovan** » en passant par le Jazz Manouche de « **Gadjo Swing** » ont connu un vif succès. Il en a été de même pour les concerts de Musique Classique à l'Abbatiale...

Fête de la Saint-Césaire



La Fête de la Saint-Césaire a conclu dignement la saison d'été par 4 journées de festivités sous la houlette du Comité des Fêtes, un succès non démenti... Toute l'équipe municipale se félicite de ce succès.

Cette manifestation très appréciée du public est financée en partie par la Municipalité. Le feu d'artifice est offert par la Mairie et les moyens techniques ont été mis à disposition du comité des fêtes pour l'organisation.

Congrès Départemental de la FNACA



C'est avec une grande fierté que la municipalité maursoise a accueilli **les 4 et 5 octobre 2008**, le 44^{ème} Congrès Départemental de la FNACA. Pour mémoire le dernier congrès s'est déroulé à Maurs en 1985.

Un congrès qui représente un évènement important, puisqu'il pérennise le souvenir des combattants morts pour la France en Algérie, Maroc et Tunisie.

Les manifestations d'octobre 2008 en images

Les 10, 11, 12 Octobre 2008, les 10^{èmes} Rencontres des Métiers de l'Artisanat d'Art, ont connu elles aussi un franc succès sous un soleil estival. Elles sont désormais un rendez-vous incontournable.



Le 16 octobre...

Dégustation gratuite de Châtaignes et de Jus de pommes sur la Place de l'Europe, dans le cadre de la Semaine du Goût



Le 18 octobre au Foirail Concours Départemental de Chevaux Lourds



Un salut et des remerciements aux services techniques de la commune qui ont pour toutes ces manifestations festives assuré la logistique sans faille, sans qui aucune d'entre elles n'auraient pu avoir lieu.



Calendrier des Animations 2008-2009 - 1er Semestre

Nous vous informons que le calendrier 2008-2009 des animations qui se dérouleront sur la commune est édité. Il est disponible à l'accueil de la Mairie sur simple demande.

Renseignements auprès de Cap'Animation au 04 71 49 00 32

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** mis en place par la communauté de communes sera opérationnel en début d'année prochaine. Ce dernier sera chargé, comme la Loi l'indique, de deux missions :

♦ **le contrôle des installations neuves.** Ce contrôle consiste en une vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement. Il intervient suite à une demande de certificat d'urbanisme, de permis de construire, de déclaration ou d'autorisation de travaux.

♦ **le contrôle des installations existantes :** ce contrôle permet de mesurer l'efficacité du dispositif en place et le cas échéant de préconiser des travaux à réaliser.

Ces missions concernent l'ensemble des habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement. Une information complète sera diffusée prochainement et vous précisera les modalités de fonctionnement du SPANC.

La prochaine enquête de recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2009 dans les communes de moins de 10 000 habitants. Afin que celle-ci se réalise dans les meilleures conditions, il est demandé à chacun de réserver le meilleur accueil possible aux agents recenseurs.

Coordonnateur communal :

Brigitte Imbert - Personnel administratif

Coordonnateur communal Adjoint :

André Brandalac, Conseiller Municipal

Divagation des chiens et déjections canines

L'appel au civisme lancé dans le dernier Bulletin Municipal est resté sans effet, en particulier aux alentours des écoles. Aussi pour répondre à la demande de nombreux parents d'élèves, la municipalité a décidé de réagir plus sévèrement. Un arrêté du Maire interdit la présence des chiens dans les rues et le parc jouxtant l'École Maternelle du Pauverel. Un panneau d'interdiction sera installé prochainement pour une meilleure information du public.

Pour Conclure...

Lors de sa séance du 21 octobre 2008, le Conseil municipal a voté la mise en route de projets importants prévus dans notre programme électoral : quatrième tranche des travaux de restauration de l'Abbatiale; réfection de la voirie et des réseaux du secteur de l'Oratoire (de l'angle de la grande fontaine jusqu'au cimetière et route de Quézac) ; mise en œuvre de l'extension du lotissement « Le Conte » (18 lots) ; embauche d'un animateur.

Tous ces projets et réalisations seront détaillés dans le Bulletin Municipal d'Informations qui paraîtra début 2009

Publication : Mairie de Maurs
Directeur de Publication : François BOUNIE
Directrice de la Rédaction :
Jeanine HERCOUET-TESTA
Ont participé à la rédaction :
Les membres de la Commission
Communication, Information, Relations extérieures, Tourisme et
les responsables des Commissions
Maquette : Virginie CESANO
Impression : ALBÉDIA Imprimeurs - Aurillac
Tirage : 1200 exemplaires
Dépôt légal : Mai 2008

Pour Tout contact
Mairie de Maurs
BP 32 - 15600 MAURS
Tél. 04 71 49 00 32
Fax : 04 71 49 00 81
email : mairie@ville-maurs.fr

